



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE  
LE DIRECTEUR GENERAL

Bruxelles, le  
MARE.C3/KW Ares(2015)

Cher Pétitionnaire,

Le Cabinet du Président Juncker m'a demandé de répondre à votre message dans lequel vousappelez la Commission à "refuser à la France les fonds européens qui lui serviront à soutenir le massacre des requins à Île de la Réunion".

La conservation des ressources biologiques de la mer et la gestion des activités humaines qui exploitent ces ressources sur le territoire des États membres est une des priorités de l'Union en matière de développement durable.

Pour ne donner qu'un exemple de l'engagement de l'Union, outre la promotion de la protection des requins dans le cadre des conventions internationales, l'Union Européenne (UE) a renforcé l'interdiction de l'enlèvement des nageoires de requin dans les eaux de l'UE par tous les navires et par les navires de l'UE partout dans le monde<sup>1</sup>.

C'est pourquoi la Politique Commune de la Pêche (PCP) met en œuvre l'approche écosystémique, c'est-à-dire une approche intégrée de la gestion des ressources marines, afin de faire en sorte que les incidences négatives des activités humaines sur l'écosystème et les habitats marins soient réduites au minimum.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PCP, l'Union européenne intervient dans l'Île de la Réunion en soutien de programmes nationaux en France.

Ces programmes sont cofinancés respectivement par le Fonds européen pour la pêche (FEP) pour la période 2007-2013 et par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pour la période 2014-2020.

En vertu du principe de subsidiarité et de la gestion partagée entre la Commission et l'État Membre, l'autorité nationale de gestion est responsable pour la sélection des projets. Elle doit également assurer que l'aide financière de l'Union est subordonnée au respect des règles de la PCP.

Jusqu'à présent, la Commission n'a pas constaté ni été informée de mesures soutenues par le FEP, le FEAMP ou le FEDER (Fonds européen de développement régional) qui auraient pour but en effet de provoquer la chasse ou la mort de requins. Par contre, pour la période, il semble que les crédits européens contribueraient aux travaux scientifiques engagés pour mieux comprendre le comportement des requins et ainsi mieux prévenir le risque d'attaques.

<sup>1</sup> <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32013R0605>

Mes services ont néanmoins contacté l'autorité de gestion du programme FEP, à savoir la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour en obtenir plus d'information.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

*signé*

Lowri EVANS